

# 10 ÉDITION SPÉCIALE

# L'Agglo

# le Mag

LE MAGAZINE DE L'AGGLOMÉRATION  
de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

SAINTE-MARGUERITE

L'agglo.



Saint-Dié <sup>des</sup>  
vosges



## COVID-19 &gt;

## Le coronavirus c'est quoi ?

Le coronavirus est un virus. Il donne une nouvelle maladie qu'on appelle le Covid-19.

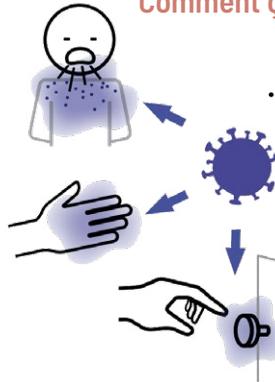


Le plus souvent, cette maladie n'est pas grave et on guérit très facilement. Mais parfois elle peut être grave. Surtout pour les personnes âgées et les personnes fragiles qui ont déjà une autre maladie.

## Comment ça s'attrape ?

Ce virus se trouve :

- dans les **postillons**,
- la **salive**,
- sur les  **mains**
- sur les **objets** touchés par une personne qui a le coronavirus.



On peut l'attraper très facilement quand on est près d'une personne infectée qui parle ou qui tousse, ou quand on touche des objets où il y a des postillons.

**Attention** : on peut avoir le coronavirus sans avoir de signe de maladie. Mais on peut quand même transmettre le virus. C'est pour ça qu'il faut rester loin des autres personnes, même si on se sent en forme.

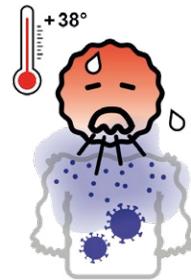
## SI VOUS AVEZ DE LA TOUX ET DE LA FIÈVRE...



Reposez-vous. **Appelez un professionnel de santé** si besoin. N'allez pas directement chez le médecin, à l'hôpital ou aux urgences. Pendant environ 2 semaines, **ne sortez pas**. N'allez pas voir votre famille ou d'autres personnes. Si vous vivez avec d'autres personnes : si possible restez loin des autres pour les protéger pendant la journée, pendant le repas, et dormez seul.

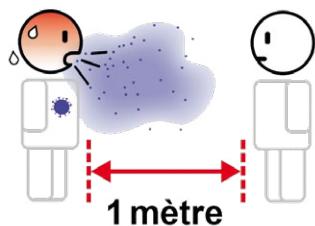
**Ne partagez pas les objets** de tous les jours : couverts, assiette, serviette, savon, téléphone, etc. **Lavez-vous les mains** très souvent, avec du savon ou du gel désinfectant. Ne mettez pas les doigts sur le visage (bouche, nez, yeux). **Lavez bien et désinfectez les surfaces** comme : poignées de porte, robinets, toilettes, etc. En général, la maladie guérit avec du repos.

## SI LES SYMPTÔMES S'AGGRAVENT



Si vous avez de la toux, de la fièvre et **des difficultés à respirer** ou que vous êtes essoufflé, **appelez tout de suite le 15** ou le 114 pour les sourds et les malentendants.

## Les gestes barrières



Restez chez vous ou isolé. Toujours à plus d'1 mètre des autres personnes.



Ne vous serrez pas la main et ne faites pas la bise.



Toussez ou éternuez dans un mouchoir en papier ou dans votre coude.



Lavez-vous les mains très souvent avec du savon ou du gel désinfectant.



## ÉDITO &gt; LE MOT DU PRÉSIDENT

## SOLIDAIRES

C'est dans les grandes épreuves, dit-on, qu'on reconnaît les tempéraments et qu'on éprouve la solidité des liens. Nous vivons tous une grande épreuve. Elle l'est pour chacun, intimement - plus encore pour ceux qui ont été frappés dans leur chair par la maladie ou ont vu un proche emporté. Elle l'est pour tous, collectivement, tant la crise sanitaire interroge nos valeurs, nos certitudes.

La communauté d'agglomération est jeune : un peu plus de trois ans à peine que la Déodatie s'est (enfin) unie. Or, elle fait face à l'épreuve épidémique avec une réactivité saluée par nos partenaires de l'État ou des autres collectivités. Réactivité pour se réorganiser dès le début du confinement mardi 17 mars 2020, afin d'assurer malgré tout ses missions essentielles : soutien aux entreprises, urbanisme, collecte des déchets ménagers, mais aussi finances et ressources humaines. Réactivité pour sortir du cadre aussi : la création d'une cellule de solidarité sanitaire pour équiper les soignants de la Déodatie (gants, masques, surchaussures, blouses, tabliers, liquide hydroalcoolique...) nous a par exemple fait sortir de l'exercice habituel de nos compétences, comme la commande groupée de masques pour le compte des communes.

Nos services ont montré, en ces circonstances, un engagement admirable au service du Bien public.

Qu'est-ce qu'une agglomération, après tout, sinon une forme organisée de solidarité entre les communes et une communauté de projet ? Il y aura à cet égard un « avant » et un « après » Covid-19 en Déodatie. L'épidémie nous a fait toucher du doigt la complémentarité entre la commune, institution par excellence de la proximité et de l'inventivité dans les pratiques, et l'intercommunalité, qui permet d'agir ensemble... et d'agir plus fort !

Les défis qui nous attendent sont gigantesques. Nous allons apprendre à vivre avec la menace épidémique, en réorganisant nos activités différemment. Nous allons affronter une crise économique féroce, aux conséquences imprévisibles. Dans cette tourmente, l'unité réalisée de la Déodatie sera un atout, sinon décisif, du moins nécessaire.

David Valence

Président de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

## AU SOMMAIRE

## #04 &gt; COVID-19

- À l'écoute des professionnels
- Du matériel sanitaire pour les soignants libéraux
- Le maintien essentiel des services à la population

## #12 &gt; DÉVELOPPER

- Création et reprise d'entreprise : ces structures qui vous accompagnent, acte III

## #14 &gt; AVANCER

- La Boussole, futur écran de l'Office de Tourisme

## #16 &gt; VIVRE ENSEMBLE

- Inauguration ministérielle : un tunnel comme symbole
- Brûler les déchets verts est interdit
- Emplois francs : une opportunité à saisir !

## #18 &gt; UNE COMMUNE DANS L'AGGLO

- Sainte-Marguerite

## #20 &gt; RESTONS EN CONTACT



COVID-19 &gt;



## AIDES ET ACCOMPAGNEMENTS À L'ÉCOUTE DES PROFESSIONNELS

*Le développement économique a toujours été au cœur des priorités de la communauté d'agglomération qui souhaite soutenir les acteurs économiques en cette période de crise sanitaire. L'équipe du service Développement économique est mobilisée pour accompagner les entreprises, et plus particulièrement les PME, les commerçants et les artisans du territoire.*

### Un guichet unique

Pour cela, un guichet unique est mis en place au sein du service Développement économique. Il a pour vocation d'orienter les professionnels vers les services compétents dans l'application des dispositifs de soutien proposés par le Gouvernement ou la Région Grand Est : la mise en place de l'activité partielle, le télétravail, le report des cotisations et du paiement de l'impôt...

**Contact :**  
economie@ca-saintdie.fr  
06 08 52 44 90

### Un document utile

En coordination avec l'ensemble des pouvoirs publics (Etat, Région Grand Est...), un document clair et synthétique est en ligne sur le site de la communauté d'agglomération. Il regroupe l'ensemble des mesures mises en œuvre à ce jour, les dispositifs d'accompagnement et d'aides mis en place pour les acteurs économiques, entreprises, professions libérales, artisans, commerçants du territoire ainsi que les contacts locaux indispensables. Modalités, délais, contacts... une mine d'informations mise à jour chaque fois que nécessaire !

ca-saintdie.fr ou  
frama.link/aides-et-accompagnement

### Le Fonds «Résistance» : 44 millions d'euros pour les entreprises

La Région Grand Est et la Banque des Territoires, en partenariat avec les Conseils Départementaux et les EPCI, ont créé un fonds «Résistance» de 44 millions d'euros. La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges se mobilise aux côtés de ses entreprises et associations, et contribue à ce fonds à hauteur de 160 000 euros.

Ces avances de trésorerie, remboursables dans un délai d'un an voire plus en cas de difficulté, vont permettre d'octroyer des aides :

- de 5 000 à 10 000 € aux entreprises qui comptent jusqu'à 10 salariés,
- jusqu'à 30 000 € pour les associations et les acteurs du secteur non-marchand,
- une « prime d'activité » forfaitaire pouvant aller jusqu'à 5 000 € peut s'ajouter pour aider les entreprises en fonctionnement dans un secteur d'activité jugé essentiel (chaîne agricole et agro-alimentaire + produits de santé / protection, incluant fournisseurs et sous-traitants, transport et logistique, tourisme, sport, culture). Forfait par salarié en activité à 500 €.

Pour effectuer votre demande, connectez-vous sur <https://resistance.grandest.fr>

### La plateforme barrière-covid

La Région Grand Est a lancé une nouvelle plateforme **Barriere-covid19.fr** qui vise à :

- permettre à toutes les entreprises régionales (TPE / PME / artisans / commerçants / industrie) de se fournir en équipement de protection individuelle (ÉPI) à usage non sanitaire afin qu'elles puissent reprendre leur activité dans les meilleures conditions de sécurité pour leurs salariés ;
- permettre aux fabricants d'équipements de protection individuelle du Grand Est de vendre leur production aux entreprises régionales, contribuant ainsi au soutien de l'économie locale en circuit-court.

**Barriere-covid19.fr** permet de répondre tant aux besoins des petites entreprises et des artisans (faibles volumes d'équipements) qu'aux besoins de plus grandes entreprises (besoins importants en ÉPI). Les entreprises achètent directement en ligne et se font livrer les produits dans leurs locaux. Les produits sont destinés à l'usage direct des entreprises dans le cadre de leur activité, toute revente des produits est donc interdite.

### #JeSoutiensLeCommerceVosgien

Afin de soutenir les commerces qui poursuivent leurs activités pendant cette période de crise, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges a mis en place une plateforme destinée au grand public.

Celle-ci permet :

- de géolocaliser facilement les commerces qui poursuivent leur activité
- de savoir si chacun de ces commerces reçoit des clients, livre à domicile et/ou assure un service de retrait de marchandise (drive)
- d'obtenir les contacts des commerçants répertoriés et les jours / horaires d'ouverture

Un groupe public Facebook dédié a aussi été créé : **«Groupe de soutien aux commerçants vosgiens»**. Il permet aux commerçants maintenant leur activité de se faire connaître et de promouvoir leurs offres et services auprès des consommateurs.



### Des artisans en activité

Malgré la crise sanitaire actuelle, de nombreuses entreprises artisanales sont en mesure d'assurer une continuité de service à la population, aux administrations, aux entreprises. Ces artisans ont adapté leur activité aux contraintes réglementaires, sanitaires et matérielles relatives à leur métier. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Grand Est a mis en place une carte interactive recensant les artisans vosgiens en activité qui le souhaitent.

Pour voir la carte en ligne :  
<https://crma-grandest.fr/2020/03/30/annuaire-des-artisans-exercant-pendant-la-crise/>

COVID-19 >



# SOLIDARITÉ EN ACTIONS DU MATÉRIEL SANITAIRE POUR LES SOIGNANTS LIBÉRAUX

**Dès le début de la pandémie, une collecte de matériel sanitaire a été lancée par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges auprès des particuliers, des commerçants, des entrepreneurs afin d'équiper les soignants libéraux en kits de protection.**

L'appel lancé par la communauté d'agglomération, quelques jours seulement après le début de la pandémie, a rapidement été entendu : particuliers, commerçants, entrepreneurs ont été nombreux à faire dons de masques, lunettes, gants, blouses, charlottes, solutions hydroalcooliques... Cet élan de générosité, renforcé par la mobilisation de l'usine Claude et Duval pour la fabrication de blouses en tissu, a permis très rapidement plusieurs distributions aux médecins et infirmiers libéraux du territoire de l'Agglomération. Un total de 375 kits ont ainsi été remis. «On était juste en matériel, donc c'est un geste qui fait plaisir, au même titre que celui de la population qui nous confectionne des visières, par exemple» explique cette infirmière aulnoise. «C'est vraiment tendu, nous avons du matériel pour quelques jours à peine...»

confirme une collègue déodatienne. Le maire de Raon-l'Étape se charge lui-même de collecter le matériel destiné aux soignants de la maison de santé, notamment. «Des soignants qui «s'autogèrent», se répartissent les tâches. Ceux qui sont moins concernés n'hésitent pas à sortir de leurs spécialités pour aider leurs collègues» souligne Benoit Pierrat.

La mobilisation de chacun doit rester totale.

**Contact :**  
03 29 42 22 24 de 9 h à 18 h  
du lundi au vendredi,  
ou infocovid19@ca-saintdie.fr

## Accueillir les enfants des personnels soignants

Vous êtes soignant et vous rencontrez des problèmes pour garder vos enfants ? La Ville de Saint-Dié-des-Vosges, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Dié-des-Vosges, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges vous proposent deux guichets uniques :

- pour les **0-3 ans** : capacité d'accueil de 32 enfants sur 4 sites (halte-garderie de la Maison de l'Enfance Françoise-Dolto et des centres sociaux Germaine-Tillion et Lucie-Aubrac, micro-crèche Les Renardeaux, et les assistants maternels)  
Inscriptions : Maison de l'Enfance Françoise-Dolto - 03 29 56 28 61
- pour les **3-12 ans** : capacité d'accueil de 32 enfants sur 4 sites (maternelle et élémentaire Paul-Elbel, maternelle et élémentaire Gaston-Colnat)  
Inscriptions : Service Éducation de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges - 03 29 52 66 36



Pour faire un don, rendez-vous sur  
<http://www.bit.ly/CollecteStDieDesVosges>

## Kits de protection sanitaire : les aides à domicile également

Comme elle le fait pour les médecins de ville et les infirmiers libéraux, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a organisé une distribution de kits comprenant gants, lunettes, tablier, surchaussures, solution hydroalcoolique et charlottes à destination des 335 aides à domicile des ADMR, AMEVA, ADAVIE et ARES de tout le territoire. Parce qu'assurer leur protection, c'est aussi protéger nos aînés et les personnes vulnérables.





# GESTION DE CRISE LE MAINTIEN ESSENTIEL DES SERVICES À LA POPULATION

*Garantir la continuité des services publics si nécessaires aux habitants tout en assurant la sécurité sanitaire de ses agents a été une priorité de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges dans cette crise pandémique.*

## Ordures ménagères, tri sélectif et déchetteries

**C'est une mission capitale de service public : le ramassage des ordures ménagères fonctionne de manière optimale sur tout le territoire de l'agglomération !**

Grâce à des mesures de prévention renforcées (masques/désinfection des camions...) et à l'implication des agents de la communauté d'agglomération, **les collectes d'ordures ménagères résiduelles et de tri (sacs jaunes)** sont maintenues dans les mêmes conditions qu'avant la crise sanitaire.

La seule différence que vous pouvez percevoir relève de votre approvisionnement en **sacs rouges** (territoire de l'ex-communauté de communes des Hauts-Champs) et **sacs jaunes** (partout sauf sur le territoire de l'ex-Vallée de la Haute-Meurthe) : soit il est effectué à votre domicile sur simple demande au 06 30 38 84 35, soit à ce même numéro on vous informera du point de retrait de votre commune.

En plus des règles de tri habituelles, la communauté d'agglomération vous remercie

- de ne pas déposer de flux indésirables (déchets verts, gravats, verre...) dans les bacs ou sacs destinés aux ordures ménagères
- de jeter les mouchoirs, masques à usage unique et bandeaux de nettoyage des surfaces usagés dans un sac dédié (pas de mélange avec les autres déchets ménagers) et, lorsqu'il est presque plein, de le fermer et de le placer dans un deuxième sac plastique, fermé également, que vous stockerez durant 24 heures afin de réduire fortement la viabilité du virus sur des matières poreuses.

Sur tout le territoire, les **Points d'Apport Volontaire verre** et tri sont vidés régulièrement ; aucune modification n'a été apportée à la fréquence de ramassage.

**Pour toute information complémentaire sur le ramassage des ordures ménagères, la gestion des déchets recyclables et l'approvisionnement en sacs rouges ou jaunes :**  
**David Wentzel - 06 30 38 84 35**

### Les déchetteries ouvertes pour les déchets verts

Depuis le 25 avril, **six des sept déchetteries** de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges sont ouvertes au public **pour le dépôt des déchets verts uniquement.**

Il s'agit des déchetteries d'Anould, Corcieux, Neuvillers-sur-Fave, Étival-Clairefontaine, Raon-l'Étape et Saint-Dié-des-Vosges.

Pour une bonne organisation, l'accès se fait **sur inscription** au préalable au 06 30 38 84 35 ou via [service-dechets@ca-saintdie.fr](mailto:service-dechets@ca-saintdie.fr)

#### POUR RAPPEL

Les usagers doivent respecter l'ensemble des gestes «barrières» et des règles sanitaires pour garantir leur santé et celle des agents. Le dépôt des déchets est réalisé par les usagers. Les agents des déchetteries refusent l'accès aux sites à tout usager n'apportant pas exclusivement des déchets verts.

N'oubliez pas que le confinement est la règle absolue ; les déplacements doivent rester exceptionnels et parfaitement justifiés ! Les usagers doivent être munis d'une attestation de déplacement en cochant la case «déplacement pour effectuer des achats de première nécessité».



## COVID-19 >

### Culture : Portes fermées mais esprits ouverts !

Les portes des médiathèques, des sites du conservatoire Olivier-Douchain, des salles de spectacles mais aussi du Musée Pierre-Noël sont fermées depuis le 17 mars. Pas question pour autant de laisser la sensibilité, l'émotion et la découverte au repos !

#### Le Musée Pierre-Noël s'expose sur internet

Depuis la fermeture au public de l'établissement, les actions de médiation ont été repensées à distance afin que les collections du musée restent accessibles en ligne et à tous !

- **Musé'Home : des publications Facebook «spécial confinement»**

Du contenu est partagé quotidiennement autour d'une thématique hebdomadaire, en variant l'approche et les publics concernés : ressources multimedia, zooms sur des artistes et des œuvres, ateliers manuels à réaliser facilement à la maison, idées ludiques et participatives pour créer de l'échange...

- **Le Coin Réserve sur Instagram**

Dans un musée, les présentations permanentes évoluent et s'enrichissent, certaines œuvres sont exposées, d'autres stockées dans les réserves, lieu sécurisé interdit au public. A période exceptionnelle, démarche exceptionnelle ! Le musée permet un accès à ses œuvres via son compte Instagram. Avec des publications régulières, les abonnés peuvent découvrir des paysages enneigés, des estampes colorées et bien d'autres sources d'émerveillement encore. C'est aussi l'occasion d'en apprendre plus sur un artiste ou une technique artistique.

- **La Parole à... ou la découverte de l'équipe à travers les collections !**

Chaque semaine, le Musée Pierre-Noël vous propose de découvrir une partie de ses collections, une œuvre, une série, un objet... sélectionné et commenté par un membre de l'équipe. L'occasion de connaître un peu plus ceux qui font vivre le musée !

**Facebook :** Musée Pierre-Noël

**Compte Instagram :** musee.pierre.noel



#### Les médiathèques en accès libre

Les outils existent depuis belle lurette et certains événements leur permettent d'avoir une lisibilité nouvelle ! C'est le cas de la Mallette numérique, dispositif des médiathèques du département auquel souscrit le réseau de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, et de Limédia, bibliothèque numérique portée par le Sillon lorrain.

**La Mallette numérique :** un accès libre est proposé pour tous, même non inscrits à une médiathèque, à cette plateforme qui offre des milliers de références : livres (tous les genres littéraires dont les grands éditeurs de la BD !); presse quotidienne nationale et internationale ; presse magazine ; titres musicaux, webradios, MusicMe... ; plus de 3 500 films, fictions, documentaires ; jeux ; des outils dédiés aux savoirs (méthodes de langue, code de la route, conférences, tutoriels...). Un espace réservé aux enfants de 4 à 12 ans, entièrement sécurisé, donne accès aux mêmes thématiques : musique, cinéma, savoirs, livres, presses et jeux !

<https://mdvosges.mediathèques.fr>

**Limédia :** c'est la bibliothèque numérique du Sillon lorrain et de ses collectivités membres, dont l'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, labellisée Bibliothèque numérique de référence par le ministère de la Culture. Parmi les trois sites internet, Limédia Mosaïque axe particulièrement sa diffusion sur les livres et la presse.

<https://mosaïque.limedia.fr>

**Facebook :** Réseau des médiathèques de l'Agglomération de Saint Dié des Vosges

#### Le Conservatoire à portée d'écran

Les différents sites du Conservatoire Olivier-Douchain proposent des cours en visio, des enregistrements échangés et corrigés par les profs, des jeux musicaux, des tutos ou encore des vidéos d'élèves, en ligne sur la page Facebook, sur laquelle le Conservatoire partage également des liens de concerts, spectacles, vidéos musicales... Ceux qui le souhaitent participent à l'appel en musique à 20 h à destination du personnel soignant. Les musiciens des Orchestres symphonique et d'harmonie collaborent au projet «Cartographie du cœur» de Pierre Thillooy et joueront un «fragment» pour orchestres confinés.

**Facebook :** Conservatoire Olivier-Douchain

#### Les Maisons de Services au Public à votre écoute

En cette période de crise sanitaire, les MSAP, bien que fermées à l'accueil physique du public, assurent une permanence téléphonique et par mail aux horaires habituels d'ouverture pour vos demandes administratives d'ordre général. Les MSAP sont également toujours en relation avec les partenaires locaux/nationaux (CNAF, MSA...) et pourront vous accompagner dans vos démarches administratives en ligne.

**MSAP d'ALLARMONT**

03 29 41 16 08

[msap.allarmont@gmail.com](mailto:msap.allarmont@gmail.com)

**MSAP d'ANOUÏL**

03 29 50 17 22

[christelle.gerardin@ca-saintdie.fr](mailto:christelle.gerardin@ca-saintdie.fr)

**MSAP de CORCIEUX**

03 29 50 73 10

[isabelle.kuhn@ca-saintdie.fr](mailto:isabelle.kuhn@ca-saintdie.fr)

**MSAP de BAN-DE-LAVELINE et de PROVENCHÈRES-ET-COLROY**

un seul numéro - 03 29 56 17 41

[msap.bandelaveline@gmail.com](mailto:msap.bandelaveline@gmail.com)

**MSAP de RAON-L'ÉTAPE**

03 29 63 61 15

[msap.raonletape@gmail.com](mailto:msap.raonletape@gmail.com)

[stephanie.seurat@ca-saintdie.fr](mailto:stephanie.seurat@ca-saintdie.fr)

[dominique.heriat@ca-saintdie.fr](mailto:dominique.heriat@ca-saintdie.fr)

**MSAP de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES**

03 29 56 70 98

[hatmaca@ville-saintdie.fr](mailto:hatmaca@ville-saintdie.fr)

[hulya.kartal@ville-saintdie.fr](mailto:hulya.kartal@ville-saintdie.fr)

**MSAP de SENONES**

03 29 55 37 52

[msapsenones@gmail.com](mailto:msapsenones@gmail.com)

[nadine.thomas@ca-saintdie.fr](mailto:nadine.thomas@ca-saintdie.fr)



#### Les transports publics

Véritable mission de service public, le transport urbain doit être maintenu pour que ceux qui ne disposent pas de moyens de locomotion puissent aller travailler ou procéder aux achats de première nécessité.

Très rapidement, des aménagements ont été mis en place sur le réseau de bus pour coller au plus près des besoins tout en assurant un maximum de protection aux usagers et aux conducteurs. L'essentiel des modifications concerne la Ligne 1 qui dessert essentiellement la cité déodatienne mais également Sainte-Marguerite : le cadencement a été revu avec un bus toutes les 40 minutes au lieu de 20 minutes et des modifications d'arrêts. Sur les Lignes 2 et 3, le Transport à la Demande est maintenu mais certains créneaux horaires ont été supprimés, tandis que la Ligne 7 passe intégralement en mode Transport à la Demande.

Le dispositif Transport à la Demande reste en vigueur sur la première couronne : La Voivre, Hurbache, Taintrux, Les Rouges-Eaux, Bois-de-Champ, Mortagne, Sainte-Marguerite, Saulcy-sur-Meurthe, Nayemont-les-Fosses, Saint-Jean-d'Ormont, Denipaire et Saint-Michel-sur-Meurthe. En revanche, le Transport à la Demande interurbain vers les bourgs-centres et vers les gares est supprimé jusqu'à nouvel ordre.

**Rappel : durant le confinement, les déplacements doivent rester exceptionnels et parfaitement justifiés !**

DÉVELOPPER &gt;



# CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISE CES STRUCTURES QUI VOUS ACCOMPAGNENT, ACTE III

## Ecooparc, la fabrique à projets d'utilité territoriale

Ecooparc accompagne les territoires et les porteurs de projets collectifs dans l'objectif de créer de la valeur économique, en s'engageant sur le long terme au côté des élus, entrepreneurs, associations, habitants...

Sa méthode : créer les conditions pour que les entreprises, associations et habitants du territoire se mettent en action, provoquer des rencontres participatives et créatives pour faire émerger des initiatives collectives, les suivre et les accompagner pour donner toutes leurs chances aux projets d'aboutir.

Présente au Pôle Ecoconstruction des Vosges à Fraize depuis quatre ans, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif ECOOPARC a accompagné l'animation autour de l'Ecoconstruction du site. Avec l'arrivée d'Emmaüs88 et l'ouverture de la Recyclerie du côté des Secs-Prés, parce que «*les chemins de l'insertion et de l'écoconstruction sont voués à être complémentaires*».

Deuxième phase du PECV, l'aménagement d'une matériauthèque, qui devrait être opérationnelle en 2021, permettra d'utiliser les derniers espaces disponibles pour proposer des matériaux de réemploi du bâtiment qu'Emmaüs88 collectera dans les déchetteries mais aussi auprès des particuliers et des entreprises afin de les remettre dans le circuit économique.

Mais en attendant cette matériauthèque, ECCOPARC souhaite continuer à faire émerger de nouveaux projets autour du Pôle de l'Ecoconstruction : chantiers école, déconstruction préservante, repair café, animation du site, activités de l'économie circulaire... Parce que la démarche collaborative et participative initiée par la société coopérative se conjugue particulièrement bien avec les besoins du territoire !

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche :  
ECOOPARC, Dominique Rivière, tél. 06 38 92 27 89 ou [d.riviere@ecooparc.fr](mailto:d.riviere@ecooparc.fr)

## Peel, le grand oral des étudiants entrepreneurs

Accorder de l'importance aux étudiants et à leurs projets, créer du lien, favoriser le réseautage, permettre aux jeunes adultes de grandir encore... Les objectifs et intérêts du Peel sont aussi nombreux qu'il y a de projets variés.

Le Peel, comme Pôle Entrepreneuriat Etudiant de Lorraine, est porté par l'Université de Lorraine et soutenu sur le terrain par des partenaires institutionnels. Sur notre territoire, il s'agit de la CCI et de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, notamment.

Le Grand Oral, qui s'est déroulé dans les locaux de l'UT déodatien en début d'année, n'est pas un concours, mais une étape dans le parcours. Les étudiants entrepreneurs ont une minute et trente secondes pour présenter leur projet. C'est rapide donc c'est forcément succinct. Et ça doit être terriblement efficace puisque le jury n'a pas le droit de se faire préciser certains points. Il peut juste mettre le doigt sur certaines incohérences, donner quelques conseils. «*On ne juge pas le projet en lui-même, explique Christophe Schmitt, responsable du Peel. On donne la possibilité aux étudiants entrepreneurs de s'essayer, d'exister dans l'œil de l'autre, de voir comment leur projet est compris, mais on n'est pas dans une logique de*

*création d'entreprise. C'est l'état gazeux, il n'y a rien encore de solide.*»

Ce vendredi de février, ils étaient 14 étudiants à se prêter au jeu. Quatorze étudiants pour dix projets. Adrien et Laszlo présentent leur application qui accompagne les automobilistes dans l'entretien de leur voiture. Avec 38 millions de véhicules en circulation, ils sont convaincus qu'il y a un marché... Cette application permet-elle de gérer un seul véhicule ou toute une flotte ? Le logo n'est pas très moderne. Ciblez-vous les particuliers ou les entreprises ? La démarche est-elle écoresponsable ? Pensez-vous nouer des partenariats avec des constructeurs ?

Arnaud a créé une ligne de vêtement Geek. On l'interroge sur le mode de distribution, l'approvisionnement des tee-shirts, la vision de l'entreprise à long terme, la charte graphique, le recours à du tissu recyclé...

Yoann souhaite commercialiser des VTT avec cadre et cintre en lamellé-collé de mélèze des Alpes. Pourquoi ce choix de matériau, qui assurerait la fabrication, quelles contraintes...

Autant de questions ou de remarques qui resteront sans réponse, mais qui amènent peut-être les porteurs du projet à réfléchir

différemment. «*Les jeunes ont plein d'idées, à nous de créer les espaces pour les écouter, précise Christophe Schmitt. La création n'est pas forcément l'objectif. Avec le Grand Oral du Peel, on travaille d'abord la confiance et l'estime de soi. Nous accompagnerons les étudiants entrepreneurs qui veulent aller plus loin dans la démarche. Ils sont 400 cette année à l'Université de Lorraine alors que nous avons commencé il y a dix ans avec quatre projets !*»

### Contact :

03 72 74 07 02

[peel@univ-lorraine.fr](mailto:peel@univ-lorraine.fr)

[peel.univ-lorraine.fr](http://peel.univ-lorraine.fr)





## ATTRACTIVITÉ LA BOUSSOLE, FUTUR ÉCRIN DE L'OFFICE DE TOURISME

*Après la Marque Qualité tourisme début 2018, le lancement du nom de la destination début 2019, la construction du nouveau bureau de Plainfaing en juillet dernier, un autre grand chantier mobilise l'Office de Tourisme Intercommunal : préparer l'intégration au pôle La Boussole, dont le projet est en cours de réalisation place Jules-Ferry à Saint-Dié-des-Vosges.*

Cantonné dans un petit kiosque offrant un espace bien trop restreint pour ses 20 000 visiteurs annuels, l'Office de Tourisme de Saint-Dié-des-Vosges rejoindra La Boussole, équipement situé à un emplacement stratégique, au carrefour des flux de touristes et de visiteurs locaux.

Proches de la rue Thiers, de l'ensemble cathédral et de la Tour de la Liberté, les conseillers en séjour pourront vanter largement les atouts de la ville de Saint-Dié-des-Vosges, ainsi que l'ensemble de la destination Vosges Portes d'Alsace et plus largement l'ensemble du massif des Vosges. Ce projet s'insère clairement dans une politique attractive de développement de l'économie touristique et d'animation de la communauté d'agglomération. C'est toute une équipe «projet» qui œuvre pour construire un concept d'office de tourisme qui soit tout à la fois innovant, ambitieux et adapté aux besoins du territoire.

### Visite virtuelle

La Galerie permettra une importante valorisation de nos richesses culturelles et naturelles. Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ainsi que le Massif des Vosges auront également une belle surface afin de présenter toute l'offre du patrimoine de nos montagnes.

Le hall d'accueil sera un espace optimisé et modulaire pour offrir des conditions d'accueil et d'information digne d'un office de tourisme de catégorie 1 et labellisé Qualité tourisme.

Cet office de tourisme nouvelle génération au sein de la médiathèque disposera d'outils numériques innovants accessibles pour les visiteurs, plusieurs écrans et tables numériques permettront aux visiteurs de trouver l'information en plus du contact avec les conseillers en séjour.

Après analyse de la demande des clients, les conseillers en séjour pourront les orienter vers les outils adaptés mis à leur disposition : brochures, documents, flyers et tables numériques. Les visiteurs pourront également télécharger l'application Vosges Portes d'Alsace.

Une boutique sera aussi implantée au sein du hall d'accueil. Loin d'être l'élément central de l'activité de la structure, elle n'en est pas moins un outil de promotion de territoire, dont tout office de tourisme moderne est doté !





## INAUGURATION MINISTÉRIELLE UN TUNNEL COMME SYMBOLE

**Erigée par le Président de la République en symbole de ces petites lignes oubliées, la liaison ferroviaire Arches/Saint-Dié-des-Vosges est fermée à la circulation pour raison(s) de sécurité depuis décembre 2018. Point noir de cette ligne, le tunnel de Vanémont, désormais régénéré, a été inauguré par Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'Etat chargé des transports. Un premier pas vers une réouverture fin 2021.**

### La ligne 062 000

La ligne ferroviaire Arches/Saint-Dié-des-Vosges, voie unique non électrifiée de 48 km, comprend 32 ponts-rails et deux tunnels, dont le tunnel de Vanémont, long de 144 mètres, situé sur la commune de Saint-Léonard.

Jusqu'à sa suspension le 22 décembre 2018 pour des raisons de sécurité et la mise en place d'une desserte par autocar, cette ligne était empruntée par 10 TER par jour en semaine, 8 TER le samedi, 6 TER le dimanche et pas de trafic fret.

### Les travaux

Sur l'intégralité de la ligne, ils s'élèvent à 21 millions d'euros (40 % par l'Etat et 60 % par la Région Grand Est), dont 2 millions au niveau du tunnel de Vanémont.

### La remise en circulation

Elle est prévue fin 2021, après les travaux principaux sur la ligne qui permettront de lever les limitations de vitesse et placer Epinal à moins de 54 minutes de Saint-Dié-des-Vosges. La Région Grand Est réalisera son expérimentation d'ouverture à la concurrence dès 2022. L'objectif sera de un aller-retour Epinal/Strasbourg et sept à neuf Epinal/Saint-Dié-des-Vosges.

Les lumières bleu-blanc-rouge qui illuminent la paroi du tunnel donnent à l'événement un côté très républicain. Une façon cohérente de boucler la boucle : la ligne ferroviaire Arches/Saint-Dié-des-Vosges avait été défendue par Emmanuel Macron en personne ; l'inauguration de l'ouvrage le 20 février par le secrétaire d'Etat chargé des transports Jean-Baptiste Djebbari, en marge du comité interministériel de Girancourt consacré à la ruralité, confirme l'intérêt des instances gouvernementales pour la sauvegarde des petites lignes.

Et pourtant, ça n'était pas gagné. Parce que les travaux nécessaires à la mise en sécurité de la ligne de 48 kilomètres, comportant 30 ponts-rails, 68 passages à niveau et deux tunnels, et sur laquelle toute circulation a été suspendue dès décembre 2018, s'élèvent à 21 millions d'euros, dont deux millions rien que pour la régénération du tunnel de Vanémont. La Région a débloqué la situation en allouant une enveloppe conséquente (60 %), l'Etat a suivi (40 %).

Entamés en septembre 2019 par SNCF Réseau, les travaux les plus urgents ont donc concerné

le tunnel de Vanémont, sur la commune de Saint-Léonard, qui présentait de sérieux risques d'effondrement : comblement des fissures en voûte, injection d'un coulis béton d'extrados, réalisation de coques en béton projeté armé d'un treillis soudé... Ils se poursuivront également du côté du tunnel de Bruyères et par le remplacement complet de la voie sur 7,7 km, des remplacements de rails et de traverses (certains datent de 1927 !), le renouvellement de six passages à niveau... Le tout entre la mi-2020 et la mi-2021. Ces travaux permettront de lever les limitations de vitesse en place et de rétablir les circulations ferroviaires à la fin de l'année 2021.

L'objectif annoncé est de placer Epinal à moins de 54 minutes de Saint-Dié-des-Vosges et la Région Grand Est réalisera une expérimentation d'ouverture à la concurrence dès 2022. Le cadencement devrait être alors d'un aller-retour quotidien Epinal/Strasbourg en 2 heures 30 et entre sept et neuf aller-retour Epinal/Saint-Dié-des-Vosges. Parce que le train est un enjeu important pour le territoire, un levier pour l'attractivité économique. Et là, on n'est plus du tout dans la symbolique.

## CIVISME BRÛLER LES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT !

Les beaux jours arrivent et avec eux le jardinage, la tonte, le débroussaillage...

Toutefois, il est important de rappeler que l'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit le brûlage des déchets, les déchets verts comme les déchets ménagers que ce soit à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel.

Les conséquences du brûlage des déchets verts sont majeures, d'un point de vue sanitaire ou du point de vue de la sécurité publique, avec de nombreux dépôts de feux de végétation. C'est pourquoi tous les maires du département ont été rendus destinataires par le Préfet des Vosges, d'un courrier leur demandant de sensibiliser leurs administrés à la gestion des déchets végétaux dont la combustion est formellement interdite, et les invitant à davantage de contrôles via les polices municipales. De nombreuses opérations de contrôles seront organisées partout sur le territoire.



Le non respect de cette disposition est punissable d'une amende très élevée. Par ailleurs, si des personnes sont incommodées par les odeurs, le contrevenant pourra voir sa responsabilité engagée pour nuisances olfactives. Il est fait appel à la responsabilité de tous pour modérer ces brûlages polluants et à fort impact sanitaire.

Les déchetteries du territoire sont là pour recevoir vos déchets verts (tontes de pelouses, élagages, tailles de haies, débroussaillages...). En aucun cas ils ne doivent être déposés dans la nature. Ce qui est également répréhensible.



### Emplois francs : une opportunité à saisir !

Le dispositif des Emplois francs ouvert entre avril 2018 jusqu'à fin 2019 est généralisé depuis début 2020 à tous les quartiers prioritaires la ville (QPV).

Il a jusqu'ici trop souvent été constaté qu'à diplôme, âge et parcours équivalents, il est plus difficile d'accéder à un emploi pour les habitants de certains quartiers de la République. L'objectif des emplois francs est donc de lutter contre le chômage en répondant de manière innovante à ce problème.

### À compétences égales, votre quartier c'est votre atout !

Attaché au lieu de résidence du salarié, et non à la localisation de l'employeur, ce dispositif vise à promouvoir la mobilité par l'inclusion dans l'emploi durable. Une personne peut être recrutée, quel que soit son âge ; quel que soit son niveau de diplôme ; quel que soit son temps de travail ; quelle que soit sa rémunération.

Toutes les entreprises et toutes les associations peuvent recourir aux emplois francs. Sont en revanche exclus : les particuliers, les employeurs privés ou publics, y compris les établissements publics administratifs et les établissements publics industriels et commerciaux.

Une aide financière est accordée aux employeurs qui recrutent des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette aide peut atteindre 2 500 € par an sur 2 ans maximum pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois et 5 000 € par an sur 3 ans pour une embauche en CDI.

L'aide est cumulable avec les aides attachées aux contrats de professionnalisation. Elle est versée par Pôle Emploi tous les 6 mois, à partir de la date d'exécution du contrat.

Le dispositif est ouvert aux jeunes suivis par une Mission locale, même s'ils ne sont pas inscrits en tant que demandeurs d'emploi.

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emplois-francs>

## UNE COMMUNE DANS L'AGGLO &gt;



# SAINTE-MARGUERITE

*En amont du chef-lieu d'arrondissement, au confluent de la Meurthe et de la Fave, Sainte-Marguerite situe ses origines à l'époque de Charlemagne. Lequel, selon la légende, prisait de venir chasser le gibier dans la région.*



## Carte identité

**2 322 habitants (418 hab/km<sup>2</sup>)**

**Gentilé : Margaritains et Margaritaines**

**Altitude : de 344 m à 426 m**

**Superficie : 5,55 km<sup>2</sup>**

**66 associations patriotiques, culturelles et sportives**

**Site internet : [www.ville-saintemarguerite.fr](http://www.ville-saintemarguerite.fr)**

## Taux de fiscalité

**Taxe d'habitation : 19,66 %**

**Taxe foncière sur les propriétés bâties : 7,37 %**

**Foncière sur les propriétés non bâties : 8,89 %**

Maladroit, l'empereur à la Barbe fleurie se serait empêtré dans les marais qui occupaient la vallée. Charlemagne s'en remit alors au ciel pour trouver un gué. Parvenu sur une rive solide, il y fit construire une chapelle qu'il dédia à sainte Marguerite d'Antioche, patronne de sa fille bien aimée. Peu à peu, une population sédentaire s'établit autour de ce sanctuaire. Les marais furent asséchés, ne laissant pour souvenir que quelques indications de lieux-dits comme le Faing, les Pierres du Faing... Champs et pâturages prirent l'avantage sur la forêt.

Appelée Meurthe-Fave, au cours de la Révolution française, Sainte-Marguerite ne fut pas épargnée par l'histoire. Plusieurs fois détruite au cours des siècles, ravagée par les épidémies et les guerres, la petite ville renaquit de ses cendres. Elle ne possède cependant

plus aucun monument ancien. La mairie ayant été incendiée en 1914, les archives sont parties en fumée. Seule subsiste une tour de l'église dont le clocher du XIII<sup>e</sup> siècle est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

En 1909, à l'époque où Saint-Dié accueillait un atelier de production aéronautique, un terrain d'aviation civile fut installé rue d'Alsace. À compter de 1912, cet endroit devint un espace d'aviation militaire. Le site sera abandonné en 1915 au profit de celui de Corcieux, mieux protégé des canons allemands.

Décorée le 22 octobre 1921 de la Croix de guerre 1914-1918, la commune possède un blason retenu par le conseil municipal le 22 juillet 1988. Sur fond azur, un chevron représente la Fave et la Meurthe qui divisent la commune de la même façon que le chevron divise l'écu. Une rose indique que le chapitre cathédral de Saint-Dié possédait Sainte-Marguerite. L'olifant évoque Charlemagne, et le dragon, celui terrassé par sainte Marguerite d'Antioche.

## Éducation

Rue d'Alsace, l'école élémentaire du centre, dirigée par Estelle Mandoce, accueille 90 enfants. Le plus ancien bâtiment date de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il a été incendié en 1914 et reconstruit vers 1920. L'école maternelle des Hauts de Chaumont a été édifée en 1987, place

du Maréchal Lyautey, puis agrandie en 1991. Dirigé par Madame Françoise Pichon-Martin, l'établissement accueille 47 bambins.

## Seniors à Sainte-Marguerite

Une entreprise privée a acheté le terrain et construit le bâtiment au n° 305 rue de la Cartonnerie. Le groupe Korian, Maison des Aulnes, gère cette structure. Actuellement, 66 seniors y sont pensionnaires. Le Conseil Municipal et le Comité d'Aide aux Anciens offrent traditionnellement un repas dansant aux aînés de la commune et organisent la distribution de bons d'achat. En moyenne, ce sont plus de 400 bons d'achat et 250 repas qui sont offerts chaque année aux personnes de 70 ans, et plus.

## Initiatives

En 2019, une seconde tranche de travaux concernant la réfection de la rue de Brompton a concerné la canalisation du ruissellement des eaux de voirie, la baisse de la vitesse des véhicules et la sécurisation des piétons. Une partie de cette voie est désormais en zone limitée à 30 km/h. Coût de cet investissement : 350 000 €. Par ailleurs, la pelouse synthétique posée en 2000 sur le stade de football avait fait son temps. Ce projet parmi d'autres a été réalisé pour un budget total de 440 000 €.



## DU TAC AU TAC... avec André Boulangeot

Originaire de Raves, André Boulangeot est Margaritain depuis sa tendre enfance. Retraité de la métallurgie, âgé de 66 ans, il est marié, père de deux filles, et autant de fois grand-père. Ancien sapeur-pompier, il fut chef de centre à Sainte-Marguerite et porte le grade de lieutenant honoraire. Il s'est également investi dans la vie associative. Élu une première fois en 1983, André Boulangeot devint plus tard premier adjoint de Roland Bédel, auquel il succéda au fauteuil de maire en septembre 2017. Réélu en 2020, il consacre l'essentiel de ses activités à ses fonctions.

### Les priorités de votre mandat ?

*Continuer de gros investissements pour des projets dédiés aux écoles de la ville. Améliorer l'accueil des enfants par des aménagements dans des bâtiments qui permettront de réaliser un groupe scolaire. Rechercher des pistes pour attirer de jeunes foyers. Embellir la commune.*

### Quels sont les atouts et les faiblesses d'une commune comme Sainte-Marguerite ?

*Habiter en périphérie de la ville centre peut séduire. La commune dispose d'une zone industrielle. Des commerces réputés et des entreprises innovantes aux débouchés prometteurs sont installés. Le cadre de vie est agréable. Les faiblesses ? «Aucune» !*

### Quel était l'intérêt de rejoindre la communauté d'agglomération ?

*Travailler ensemble, d'un seul bloc, pour en retirer les fruits pour les uns et les autres.*

## RESTONS EN CONTACT >



SUIVEZ LES INFORMATIONS EN TEMPS RÉEL  
ET BÉNÉFICIEZ DE TOUTES LES MISES À JOUR



sur internet

[www.ca-saintdie.fr](http://www.ca-saintdie.fr)



sur Facebook

[@casaintdie](https://www.facebook.com/casaintdie)



Une permanence téléphonique  
est assurée  
du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

**03 29 52 65 56**